



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 juin 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2024, à 20 h 36, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2024-06-194

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENONCER à l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

Le quorum étant constaté, le président monsieur Germain Majeau, maire, déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. Adjudication du contrat pour les travaux de réhabilitation d'une partie de la conduite du cours d'eau Rochon-Payette
3. VARIA
4. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2024-06-195

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 juin 2024

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. **Adjudication du contrat pour les travaux de réhabilitation d'une partie de la conduite du cours d'eau Rochon-Payette**

Considérant la résolution 2024-04-115 autorisant l'appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation d'une partie de la conduite du cours d'eau Rochon-Payette;

Considérant la recommandation monsieur Simon Franche, directeur général, qui a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est *F. Gilbert Itée*;

Considérant que les documents d'appels d'offres, la soumission ainsi que la résolution d'adjudication font foi de contrat entre les deux (2) parties;

Considérant le Règlement numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle.

2024-06-196

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER *F. Gilbert Itée* pour les travaux de réhabilitation d'une partie de la conduite du cours d'eau Rochon-Payette, et ce, pour la somme **617 156.72 \$ taxes incluses** tel que détaillé dans la soumission reçue le 30 mai 2024 ainsi qu'aux conditions et tel que décrit dans les documents d'appel d'offres, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt 720-2024 par le MAMH.

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-05001-721**, de financer cette dépense par le Règlement d'emprunt 720-2024 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



3. **VARIA**

Aucun sujet.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans l'assemblée. Habituellement, le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'a été transmise au préalable et aucun contribuable n'est présent.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 juin 2024

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

*Simon Franche,
Directeur général et greffier-trésorier*



LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 38, l'ordre du jour est épuisé.

2024-06-197

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



- Original signé -

*Germain Majeau
Maire et
Président d'assemblée*

- Original signé -

*Simon Franche
Directeur général et
greffier-trésorier*

Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

*Germain Majeau,
Maire et Président d'assemblée*